



**SECURITY COUNCIL  
OFFICIAL RECORDS**

RECEIVED

TENTH YEAR

18 FEB 1957

**704** *th* MEETING : 13 DECEMBER 1955

INDEX SECTION, LIBRARY

*ème* SÉANCE : 13 DÉCEMBRE 1955

DIXIÈME ANNÉE

**CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DOCUMENTS OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/704) .....	1
Adoption of the agenda .....	1
Admission of new Members:	
(a) Letter dated 29 November 1954 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of General Assembly resolution 817 (IX) of 23 November 1954 on the admission of new Members (S/3324);	
(b) Letter dated 8 December 1955 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of the resolution adopted by the General Assembly at its 552nd plenary meeting on 8 December 1955 (S/3467);	
(c) Letter dated 23 September 1955 from the Minister for Foreign Affairs of Spain addressed to the Secretary-General concerning the application of Spain for admission to membership in the United Nations (S/3441/Rev. 1) .....	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/704) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux Membres :	
a) Lettre, en date du 29 novembre 1954, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution 817 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1954, relative à l'admission de nouveaux Membres (S/3324) ;	
b) Lettre, en date du 8 décembre 1955, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 552 <sup>e</sup> séance plénière, le 8 décembre 1955 (S/3467 et Corr.1) ;	
c) Lettre, en date du 23 septembre 1955, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne au sujet de la demande d'admission de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies (S/3441) .....	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\* \* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de Sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

## SEVEN HUNDRED AND FOURTH MEETING

Held in New York, on Tuesday, 13 December 1955 at 3 p.m.

## SEPT CENT QUATRIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mardi 13 décembre 1955, à 15 heures.

*President:* Sir Leslie MUNRO (New Zealand).

*Present:* The representatives of the following countries: Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/704)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:
  - (a) Letter dated 29 November 1954 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of General Assembly resolution 817 (IX) of 23 November 1954 on the admission of new Members;
  - (b) Letter dated 8 December 1955 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of the resolution adopted by the General Assembly at its 552nd plenary meeting on 8 December 1955;
  - (c) Letter dated 23 September 1955 from the Minister for Foreign Affairs of Spain addressed to the Secretary-General concerning the application of Spain for admission to membership in the United Nations.

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

### Admission of new Members:

- (a) Letter dated 29 November 1954 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of General Assembly resolution 817 (IX) of 23 November 1954 on the admission of new Members (S/3324);
- (b) Letter dated 8 December 1955 from the Secretary-General to the President of the Security Council, transmitting the text of the resolution adopted by the General Assembly at its 552nd plenary meeting on 8 December 1955 (S/3467);
- (c) Letter dated 23 September 1955 from the Minister for Foreign Affairs of Spain addressed to the Secretary-General concerning the application of Spain for admission to membership in the United Nations (S/3441/Rev.1).

*Président:* Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/704)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres:
  - a) Lettre, en date du 29 novembre 1954, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution 817 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1954, relative à l'admission de nouveaux Membres;
  - b) Lettre, en date du 8 décembre 1955, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 552<sup>e</sup> séance plénière, le 8 décembre 1955;
  - c) Lettre, en date du 23 septembre 1955, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne au sujet de la demande d'admission de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Admission de nouveaux Membres:

- a) Lettre, en date du 29 novembre 1954, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution 817 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1954, relative à l'admission de nouveaux Membres (S/3324);
- b) Lettre, en date du 8 décembre 1955, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité et transmettant le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 552<sup>e</sup> séance plénière, le 8 décembre 1955 (S/3467 et Corr. 1);
- c) Lettre, en date du 23 septembre 1955, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Espagne au sujet de la demande d'admission de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies (S/3441).

1. The PRESIDENT: I think it proper to make one or two preliminary observations at this stage.

2. The representative of Turkey, shortly before 1 p.m., moved the adjournment of the previous meeting, and I think that that was a wise proposal. It has given us some time for reflection.

3. At the 701st meeting, the representative of China made some observations on the opening statement which I delivered as President of the Council. He suggested that in that statement I had deviated from some of the principles of impartiality. I wish to say that I made that statement after the most careful deliberation. It was a statement which I considered and which I still consider reflected the views of the overwhelming number of the delegations present at this session of the General Assembly. Delegations represent Governments; Governments represent people, and they may be taken to represent the public opinion of their people. I made that statement with a full sense of responsibility, and I adhere to it undeviatingly.

4. We are now approaching what I might call the fateful moment of our deliberations, fraught with consequence to the Organization, beneficial or otherwise, in accordance with the votes which will be cast in this most important matter. I propose to inform the Council shortly as to how I will put the draft resolution of Brazil and New Zealand [S/3502] to the vote.

5. I think it would be useful for me, as the representative of NEW ZEALAND and as a co-sponsor of the draft resolution, to explain briefly why my delegation is unable to support the amendment proposed by the representative of China [S/3506]. The resolution adopted by the General Assembly on 8 December 1955 [A/RES/357]<sup>1</sup> requested the Security Council "to consider, in the light of the general opinion in favour of the widest possible membership of the United Nations, the pending applications for membership of all those eighteen countries about which no problem of unification arises".

6. It is true that the preamble of our draft resolution may be construed as neither approving nor disapproving the Assembly resolution of 8 December. Nevertheless, if our draft resolution is considered as a whole, it will be clearly seen that its intention is to give effect to the purpose of that very important resolution of the General Assembly.

7. If we now add two more to the eighteen countries, and two about which a problem of unification may be said to arise, we shall not be acting in accordance with the request of the General Assembly; we shall be doing something different. The result of doing something different from what the Assembly asked, in my view and in the view of my delegation, would be to diminish

<sup>1</sup> The text of this resolution was communicated to the Security Council in a letter from the Secretary-General (S/3467); it is also reproduced in the *Official Records of the General Assembly, Tenth Session, Supplement No. 19*, as resolution 918 (X).

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je crois devoir, à ce stade du débat, présenter une ou deux observations préliminaires.

2. Peu avant 13 heures, le représentant de la Turquie a proposé de lever la séance précédente. A mon avis, cette proposition était sage. Elle nous a donné le temps de réfléchir.

3. A la 701<sup>e</sup> séance, le représentant de la Chine a formulé certaines observations au sujet de la première déclaration que j'avais faite en qualité de Président du Conseil. Il a estimé que, dans cette déclaration, j'avais manqué à certaines règles d'impartialité. Je voudrais dire que j'avais fait cette déclaration après mûre réflexion. J'estimais et j'estime toujours que cette déclaration traduisait les vues de la grande majorité des délégations présentes à cette session de l'Assemblée. Les délégations représentent des gouvernements; les gouvernements représentent des peuples et peuvent donc être considérés comme représentant l'opinion publique de ces peuples. C'est dans la pleine conscience de mes responsabilités que j'ai fait cette déclaration, et je n'ai rien à y reprendre.

4. Nous arrivons maintenant au moment fatidique de ce débat lourd de conséquences, fastes ou néfastes, pour notre organisation, selon le vote qui va être émis sur cette question capitale. Je me propose d'indiquer tout à l'heure au Conseil comment je mettrai aux voix le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande [S/3502].

5. Je crois utile d'expliquer brièvement, en tant que représentant de la NOUVELLE-ZELANDE et en tant que co-auteur du projet de résolution, les raisons pour lesquelles ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer l'amendement du représentant de la Chine [S/3506]. Aux termes de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 décembre 1955 [A/RES/357]<sup>1</sup>, l'Assemblée a prié le Conseil de sécurité « d'examiner, à la lumière de l'opinion générale en faveur de la composition la plus large possible de l'Organisation des Nations Unies, les demandes d'admission en suspens présentées par tous les pays, au nombre de 18, pour lesquels aucun problème d'unification ne se pose ».

6. Il est vrai que le préambule de notre projet de résolution peut être interprété comme n'impliquant ni approbation ni désapprobation de la résolution de l'Assemblée générale en date du 8 décembre. Cependant, si l'on considère ce texte dans son ensemble, il apparaît clairement qu'il a pour but de donner effet à cette très importante résolution de l'Assemblée générale.

7. Si nous ajoutons maintenant, aux 18 pays énumérés, deux pays pour lesquels on peut considérer qu'un problème d'unification se pose, nous ne nous conformerons pas au désir exprimé par l'Assemblée générale; nous ferons autre chose. De l'avis de ma délégation, en faisant autre chose que ce que l'Assemblée nous a demandé de faire, nous réduirons nos chances de succès. C'est

<sup>1</sup> Le texte de cette résolution a été transmis au Conseil de sécurité par une lettre du Secrétaire général (S/3467 et Corr.1); il figure également dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 19*, en tant que résolution 918 (X).

our chances of success. That is why, in introducing the draft resolution of Brazil and New Zealand, I expressed the belief that it could not be successfully amended.

8. It does not, of course, follow from what I have said—and anybody who knows the extent of New Zealand's contribution with respect to Korea will accept this statement—that my delegation regards the applications of the Republic of Korea or Viet-Nam with disfavour. I need hardly say that the contrary is true. But, for the reasons I have given, my delegation will abstain on the Chinese amendment instead of voting for it.

9. I would like at this stage to make an appeal to the representative of China. He has put forward an amendment which is bound to receive in this Council very favourable consideration from many delegations around this table, as anybody will know from the heroic part played by the Republic of Korea. In some ways, as I have said, his amendment could be regarded as a new proposal. It will not, however, be treated as such. It is not for me to say what will be the voting or what will be the consequences of that voting. But if the representative of China, for whose talents I have such great respect, is putting forward an amendment—for reasons which I respect, which may indeed be successful, I do not know—I ask him at this moment, which is a serious and indeed a solemn one, to contemplate again the consequences of the act which he may be about to take and which I profoundly hope he will not take.

10. We are part of a vast Organization in which there is room for all, even though we may differ from each other in our philosophies. It is a place of neighbourliness; it is a place where there are differences, but where differences can be composed and where men and nations can grow to understand each other. As I say, I appeal to the representative of China again to consider with all the wisdom that there is in him—and I know how great his wisdom and his courage are—to consider the momentous consequences of the action which may be taken this afternoon.

11. Mr. LODGE (United States of America): What I am about to say is said as the representative of a Government which profoundly believes in the desirability of admitting new Members to the United Nations. With that in mind, and with the very great respect that I have for the President, I must say that I do not share his belief that the definite purpose of this draft resolution, or our definite obligation here, is to give effect to whatever the General Assembly may have voted. We certainly have the obligation to give it tremendous weight and very respectful consideration, but certainly we cannot contend that the General Assembly has the right to bind the Security Council any more than the Council has the right to bind the Assembly; they are autonomous organs.

12. To my mind, the draft resolution introduced by Brazil and New Zealand has as its primary purpose to provide an orderly method of voting and an orderly procedure for considering these questions, and it is on

pourquoi, lorsque j'ai présenté le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande, j'ai dit ma conviction que ce projet ne pourrait utilement être modifié.

8. Cela ne veut pas dire — et je suis sûr que tous ceux qui connaissent l'importance de la contribution que la Nouvelle-Zélande a apportée en Corée me croiront — que ma délégation ne soit pas favorable à l'admission de la République de Corée ou à celle du Viet-Nam. C'est le contraire qui est vrai, ai-je besoin de le dire? Néanmoins, pour les raisons que je viens d'exposer, ma délégation s'abstiendra sur l'amendement de la Chine, au lieu de voter pour ce texte.

9. Je voudrais maintenant adresser un appel au représentant de la Chine. Il a présenté un amendement qui ne peut manquer d'être favorablement accueilli par bien des membres de ce Conseil, car chacun connaît la résistance héroïque de la République de Corée. A certains égards, je l'ai dit, l'amendement de la Chine pourrait être considéré comme une proposition nouvelle. Nous ne la traiterons cependant pas comme telle. Il ne m'appartient pas de dire ce que sera le vote ni quelles en seront les conséquences. Mais, si le représentant de la Chine, dont je tiens les qualités en haute estime, présente un amendement, pour des raisons que je respecte — et peut-être avec des chances de succès, je n'en sais rien — je lui demande, en ce moment grave et même solennel, d'envisager les conséquences de l'acte qu'il se propose peut être de faire, mais que, je l'espère vivement, il ne fera pas.

10. Nous faisons partie d'une Organisation largement ouverte, où il y a place pour tous, même si nos conceptions philosophiques peuvent différer. On y vit en bons voisins; les divergences de vues peuvent y être surmontées, les hommes et les nations peuvent y apprendre la compréhension mutuelle. J'adresse donc un nouvel appel au représentant de la Chine pour qu'il examine avec toute la sagesse qui est la sienne — et je sais que sa sagesse et son courage sont grands — les graves conséquences de la décision qui sera peut-être prise cet après-midi.

11. M. LODGE (Etats-Unis) [traduit de l'anglais]: Ce que je vais dire, je le dirai en tant que représentant d'un gouvernement profondément convaincu qu'il est souhaitable d'admettre de nouveaux Membres parmi les Nations Unies. C'est pourquoi, je dois avouer, avec tout le respect que je dois au Président, que je ne crois pas, comme lui, que le projet de résolution dont nous sommes saisis ait pour objet formel, ou entraîne pour nous l'obligation formelle, de donner effet à une résolution quelconque que l'Assemblée générale peut avoir adoptée. Certes, nous devons attacher à cette résolution une énorme importance et l'examiner avec un grand respect. Mais nous ne pouvons certainement pas soutenir que l'Assemblée ait le droit de lier le Conseil de sécurité, pas plus que le Conseil n'a le droit de lier l'Assemblée; ce sont des organes autonomes.

12. A mon avis, le projet de résolution présenté par le Brésil et la Nouvelle-Zélande a pour objet principal de fournir une procédure appropriée pour examiner ces questions et une méthode appropriée pour voter à leur

that understanding and with that understanding that we look at it.

13. Now the representative of China, who is making what I think is both a highly intelligent as well as a gallant fight for principles he believes in, is I think well within his rights in moving this amendment [S/3506]. In view of the overwhelming sentiment in this Council in the past in favour of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam, I think his motion is entirely appropriate. The members of the Council will recall that, in April 1949 [423rd meeting], we voted 9 to 2 in favour of the Republic of Korea and in September 1952 [603rd meeting], we voted 10 to 1 for the Republic of Viet-Nam.

14. The United States has always supported these countries, in accordance with this overwhelming sentiment, and we continue to feel that countries which were divided only because of the aggressive action taken against them by others should not be barred from membership by virtue of that illegal division.

15. In addition to the view that I have expressed about Viet-Nam, I should like to say that the Republic of Korea must always have a special place here in the United Nations.

16. The Republic of Korea not only is important in and of itself, but it is also a great symbol of the effort of the free world to take collective action to repel an aggression, something which was deliberately and duly voted by the United Nations and which marked the first time in human history that an aggression was repelled by collective military action under the auspices of an international organization. In that contest, in that struggle, which involved more than the Republic of Korea, that small country contributed 52 per cent of all the men in the forward zone, which is where the fighting and the dying took place. I do not think that any member of this body goes outside of the proprieties in offering an amendment similar to that offered by the Republic of China.

17. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): It is, of course, true that the General Assembly resolution of 8 December speaks of those countries about which no problem of unification arises, and I agree that we here in this Council should pay the utmost respect to an indication of wishes on the part of the General Assembly. I have already said that more than once.

18. I have also several times remarked that the Security Council is master of its own procedures and judgements. That must be so, and it does not seem to me in any way out of line with the responsibilities of these two organs of the United Nations that we here in the Security Council should decide that we ought to consider an amendment adding the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam to the list of applicant countries. I may recall that there is still outstanding a resolution of the General Assembly [resolution 817 (IX)] asking the Security Council to consider the pending applications for membership, and

sujet; c'est ainsi que nous l'avons compris, et c'est en lui donnant ce sens que nous l'examinons.

13. Or, le représentant de la Chine qui, à mon avis, lutte fort intelligemment et vaillamment pour les principes auxquels il est attaché, est, selon moi, tout à fait dans son droit en présentant cet amendement [S/3506]. Etant donné le sentiment général qui s'est manifesté au Conseil dans le passé en faveur de la République de Corée et en faveur de la République du Viet-Nam, je pense que sa proposition est tout à fait appropriée. Les membres du Conseil n'ont pas oublié qu'en avril 1949 [423<sup>e</sup> séance] nous avons voté, par 9 voix contre 2, pour la République de Corée et, en septembre 1952 [603<sup>e</sup> séance], par 10 voix contre une, pour la République du Viet-Nam.

14. Les Etats-Unis ont toujours appuyé ces pays conformément à ce sentiment général, et nous estimons tous que les pays qui ne se trouvent divisés que par suite de l'agression dont ils ont été victimes ne doivent pas se voir interdire l'entrée de l'Organisation des Nations Unies en raison de cette division illégale.

15. Outre l'opinion que je viens d'exprimer au sujet du Viet-Nam, je tiens à dire que la République de Corée a toujours droit à une place spéciale parmi les Nations Unies.

16. Non seulement la République de Corée est importante en elle-même et par elle-même, mais encore elle a symbolisé les efforts que le monde libre a déployés pour entreprendre une action collective en vue de repousser une agression, action collective que les Nations Unies ont délibérément et dûment votée; pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une agression était repoussée par une action militaire collective entreprise sous les auspices d'une organisation internationale. Dans cette lutte, dans ce combat, dont l'enjeu dépassait la République de Corée, ce petit pays a fourni 52 pour 100 de tous les effectifs de l'avant, c'est-à-dire de l'endroit où l'on combattait et où l'on mourait. Je ne pense pas qu'un membre du Conseil dépasse ses droits en présentant un amendement comme celui que nous présente la République de Chine.

17. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Il est bien entendu exact que la résolution adoptée le 8 décembre par l'Assemblée générale mentionnait les pays pour lesquels aucun problème d'unification ne se pose, et je conviens bien entendu que, dans ce Conseil, nous devons avoir le plus grand respect pour une résolution où se trouve exprimé un vœu de l'Assemblée générale. Je l'ai déjà dit plus d'une fois.

18. J'ai également fait observer à différentes reprises que le Conseil de sécurité est maître de sa procédure et de ses jugements. Il faut qu'il en soit ainsi, et il ne me semble pas que ce serait fausser les responsabilités respectives de ces deux organes des Nations Unies, si nous décidions, au Conseil de sécurité, d'examiner les amendements qui ajoutent la République de Corée et la République du Viet-Nam à la liste des pays candidats. Je me permettrai de rappeler que nous n'avons pas encore donné suite à la résolution 817 (IX) par laquelle l'Assemblée générale demandait au Conseil de sécurité d'examiner les demandes d'admission en suspens; or, on

of course among the latter applications are those of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam.

19. My Government's position throughout this difficult question has been to try to secure the breaking of the deadlock, and the reason why we have not taken the initiative in trying to secure the admission of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam this year has frankly been that we did not judge that this was practical politics. It seemed to us that they would not be likely to be admitted.

20. But my Government does consider them to be fully qualified. We have diplomatic relations with both of them. We voted for each of them before and, since this issue has now been put to us, we intend to vote for them now.

21. I should add that, in voting for the Republic of Viet-Nam, I consider that I am not in any way prejudicing the successful outcome of the arrangements agreed at Geneva in 1954. As is well known, Her Majesty's Government in the United Kingdom is closely concerned with the position resulting from the Geneva discussions of last year and with the efforts to achieve the unification of the territory. In voting for Viet-Nam, I do not consider that I am in any way expressing a view in conflict with our general policy, which aims at unification.

22. Mr. TSIANG (China): I wish to thank the President for the friendly spirit and the very complimentary terms of his appeal.

23. The claims of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam to membership in the United Nations have already been well explained by me in the *Ad Hoc* Political Committee [26th meeting] and they have just been well explained here by the representatives of the United States and the United Kingdom. I shall not take the time of this Council, therefore, to enlarge on that point.

24. I wish only to call the attention of this Council, and of the President in particular, to the fact that the list of eighteen includes a country which was an aggressor in Korea, namely, Outer Mongolia. And the President today appeals to me to exclude from our considerations two countries which have been the victims of that aggression. This is a difficult moment for me and a very important moment for me. In replying to the President, I have to fall back on the words of a great historical figure in European history, "*Ich kann nicht anders*"—"I cannot do otherwise".

25. Mr. ALPHAND (France) (*translated from French*): It was the French Government which, on 17 December 1951, proposed the admission of the Republic of Viet-Nam to the United Nations. The Council is aware of the long-standing bonds between France and Viet-Nam; and it knows, as I said earlier, that France will vote in favour of the admission of the Republic of Viet-Nam.

26. I agree with Sir Pierson Dixon that the position we adopt in this matter in no way affects the

sait qu'au nombre de ces dernières demandes se trouvent celle de la République de Corée et celle de la République du Viet-Nam.

19. La position de mon gouvernement, en ce qui concerne cette difficile question, a consisté à essayer de sortir de l'impasse; si nous n'avons pas pris l'initiative d'essayer cette année d'obtenir l'admission de la République de Corée et de la République du Viet-Nam, c'est bien franchement parce que nous ne pensions pas que ce serait, du point de vue pratique, une bonne politique. L'admission de ces deux pays nous semblait peu probable.

20. Il n'en reste pas moins que mon gouvernement les juge parfaitement admissibles. Nous entretenons des relations diplomatiques avec chacun d'eux. Nous avons voté pour leur admission dans le passé, et, puisque nous sommes de nouveau saisis de cette question, nous nous proposons de voter pour eux aujourd'hui.

21. Je tiens à ajouter qu'en votant pour la République du Viet-Nam, je ne pense pas porter préjudice à la bonne exécution des accords conclus à Genève en 1954. On sait que le Gouvernement britannique s'intéresse de près aux résultats des débats qui ont eu lieu à Genève, l'année dernière, ainsi qu'aux efforts destinés à refaire l'unité du territoire en question. En votant pour le Viet-Nam, je n'entends en aucune façon exprimer une opinion contraire à notre politique générale en faveur de l'unité du Viet-Nam.

22. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Je tiens à remercier le Président de l'appel amical ainsi que des compliments qu'il m'a adressés.

23. A la Commission politique spéciale [26<sup>e</sup> séance], j'ai déjà longuement exposé les titres qui justifient l'admission de la République de Corée et de la République du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies; les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni viennent de faire valoir ces titres au Conseil. Je n'abuserai donc pas du temps du Conseil en m'arrêtant sur ce point.

24. Je voudrais seulement appeler l'attention du Conseil, et plus particulièrement celle du Président, sur le fait que la liste de 18 pays comprend un pays, la Mongolie extérieure, qui s'est rendu coupable d'agression en Corée. Pourtant, le Président me demande aujourd'hui d'exclure de nos délibérations deux pays qui ont été les victimes de cette agression. C'est m'imposer là une décision à la fois difficile et très importante. Pour répondre au Président, je suis contraint de reprendre ce mot d'une grande figure de l'histoire européenne: *Ich kann nicht anders*, «Je ne puis faire autrement».

25. M. ALPHAND (France): C'est le Gouvernement français qui, le 17 décembre 1951, a proposé à l'Organisation des Nations Unies l'admission de la République du Viet-Nam. Vous connaissez les liens anciens qui nous lient au Viet-Nam; vous savez, comme je l'ai dit précédemment, que la France votera en faveur de l'admission de la République du Viet-Nam.

26. Je suis d'accord avec Sir Pierson Dixon pour dire que la position que nous prendrons en cette affaire

agreements we concluded at Geneva in July 1954 as regards the reunification of Viet-Nam, which is one of the objectives of French policy. I would also recall, as Mr. Lodge pointed out, that Viet-Nam's application for admission has already been brought before this Council and that the voting was in its favour, there being 10 votes for and 1 against the application.

27. With regard to the Republic of Korea, I would remind the Council that the French forces fought under the United Nations flag and that we are consequently firmly decided to vote in favour of admitting that State.

28. I think that our position is clear. We are seized of an amendment to a draft resolution before the Security Council. The Council is entitled to receive amendments to draft resolutions before it and to vote upon them, even though such drafts have not been previously accepted by the Assembly. We are thus conforming fully with the letter and spirit of the Charter if we vote on the amendment submitted by the Chinese delegation, country by country, both for the Republic of Viet-Nam and for the Republic of Korea.

29. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet delegation deems it necessary to point out that an attempt is being made in the Council to divert us all from settling the main problem—namely, the consideration of the General Assembly's resolution of 8 December 1955. As soon as a ray of hope appeared and the way was cleared for the Council to vote on and approve the proposal made by New Zealand and Brazil, a new amendment immediately appeared, as though out of a conjurer's hat. The purpose of that amendment is quite clear and can be described in a single word—to obstruct a decision by the Security Council. That is how it must be understood.

30. This is not of course an amendment in the ordinary sense of the word. It is a completely new proposal which radically alters the meaning of the proposal made by Brazil and New Zealand. I believe that this is clear to everyone, however inexperienced, who is following our work. I repeat that this amendment cannot be regarded otherwise than as an attempt to obstruct a decision by the Security Council.

31. I need only add that the Soviet delegation sees no reason to reply to the slanderous fabrications regarding the Mongolian People's Republic uttered here by a person who is illegally occupying China's place at the Security Council table. Actually, nothing else was to be expected from a person whose days, perhaps even hours, in the United Nations are numbered.

32. The Soviet delegation objects to the proposal made in document S/3506 and will vote against it.

n'affecte en aucune manière les accords que nous avons conclus à Genève en juillet 1954 en ce qui concerne la réunification du Viet-Nam, qui est un des buts de la politique poursuivie par la République française. Je veux aussi rappeler, comme le disait M. Lodge, que la demande d'admission du Viet-Nam a déjà été soumise au Conseil et qu'elle a fait l'objet d'un vote favorable, recueillant 10 voix contre une.

27. En ce qui concerne la République de Corée, je veux rappeler que les forces françaises se sont battues sous le drapeau des Nations Unies et qu'en conséquence nous sommes absolument décidés à voter pour l'admission de cet Etat.

28. Je crois que notre position est claire. Nous sommes en présence d'un amendement à un projet de résolution dont le Conseil est saisi. Le Conseil a le droit de recevoir les amendements présentés aux projets de résolution qui lui sont soumis et de se prononcer à leur égard, quand bien même ces projets n'ont pas été préalablement admis par l'Assemblée. Nous restons donc complètement dans la lettre et dans l'esprit de la Charte en votant sur l'amendement qui nous est soumis par la délégation de la Chine, pays par pays, aussi bien pour la République du Viet-Nam que pour la République de Corée.

29. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique juge indispensable de signaler que l'on cherche actuellement à nous écarter du problème principal: l'examen de la résolution que l'Assemblée générale a adoptée le 8 décembre 1955. A peine avait-on entrevu une lueur d'espoir, à peine avait-on préparé le terrain pour la mise aux voix et l'adoption du projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande, qu'il est apparu, comme par magie, un nouvel amendement dont le sens est parfaitement clair et auquel un seul nom convient: c'est une manœuvre d'obstruction. C'est ainsi qu'il faut comprendre cet amendement.

30. Il va de soi qu'il ne s'agit pas là d'un amendement au sens normal du terme. Il s'agit d'une proposition entièrement nouvelle qui change radicalement le sens du projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande. Je pense que tous ceux qui s'intéressent à nos délibérations s'en rendront clairement compte, même s'ils n'ont pas beaucoup d'expérience. Je répète une fois de plus que l'on ne saurait voir dans cet amendement qu'une manœuvre d'obstruction.

31. Il ne me reste plus qu'un mot à ajouter: la délégation de l'Union soviétique ne voit pas la nécessité de répondre aux calomnies et aux inventions que nous avons entendues proférer ici au sujet de la République populaire de Mongolie par quelqu'un qui occupe illégalement la place de la Chine à la table du Conseil de sécurité. Il est vrai qu'on ne saurait s'attendre à autre chose de la part de quelqu'un dont les jours parmi les Nations Unies sont comptés — les jours, et peut-être les heures.

32. La délégation de l'Union soviétique s'oppose à la proposition qui figure dans le document S/3506; elle votera contre cette proposition.



33. Mr. SARPER (Turkey): Although I have not so far taken the floor to explain how my delegation is going to vote on the eighteen applicants enumerated in the draft resolution presented by Brazil and New Zealand, I had informed other members around the Council table that I was going to support the draft resolution in its entirety. There are now two new applicants proposed for membership by the delegation of China—namely, Viet-Nam and the Republic of Korea. I should like to disclose at this stage that I shall vote for Viet-Nam and, of course, for the Republic of Korea, where thousands of Turkish boys fought and died.

34. The PRESIDENT: I think we are now in a position to proceed to a vote on the draft resolution presented by Brazil and New Zealand [S/3502]. I propose to put it to the Council paragraph by paragraph, as I indicated earlier. That means that I propose first to put to the vote the first paragraph, ending with the word "arises"; then the words "Having considered separately the applications for membership of"; then the amendment submitted by the representative of China [S/3506], adding the applications of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam, which applications will be put separately, of course; then the applications of the countries named in the joint draft resolution separately; and then the last paragraph.

35. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The President said that he intended to put to the vote the amendment in document S/3506 before the voting on all the States enumerated in the joint draft resolution. This is quite incomprehensible and inexplicable. Why is this step necessary?

36. Rule 36 of the rules of procedure plainly states that "when an amendment adds to or deletes from the text of a motion or draft resolution, that amendment shall be voted on first". That means that it is voted on first in relation to the whole draft resolution.

37. The amendment proposed in document S/3506 provides for the addition of new States to the eighteen enumerated in the draft resolution. It would be normal and logical and, moreover, correct, to vote on those new States after the eighteen listed in the draft resolution, because the question is one of an addition to the list of States. Why and on what grounds is it proposed that they should be placed at the head of the list? What is happening here? Could we not have an explanation?

38. The Soviet delegation requests the President to put this amendment to the vote after the Council has voted on the second paragraph of the draft resolution, that is to say, after the enumeration of all eighteen States, ending with Laos and Spain.

33. M. SARPER (TURQUIE) [*traduit de l'anglais*]: Je n'ai pas encore pris la parole pour expliquer comment ma délégation entend voter sur chacun des 18 candidats énumérés dans le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande, mais j'ai fait connaître aux autres membres du Conseil que j'ai l'intention d'appuyer de mon vote le projet de résolution dans sa totalité. La délégation de la Chine propose maintenant l'admission de deux nouveaux candidats, le Viet-Nam et la République de Corée. Au point où en est maintenant le débat, je désire annoncer que je voterai pour le Viet-Nam et, bien entendu, pour la République de Corée, pour ce pays où mes compatriotes ont combattu et sont morts par milliers.

34. Le PRESIDENT [*traduit de l'anglais*]: Je pense que nous sommes maintenant en mesure de voter sur le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande [S/3502]. Je me propose de le mettre aux voix paragraphe par paragraphe, comme je l'ai déjà indiqué. Cela signifie que j'ai l'intention de mettre d'abord aux voix le premier paragraphe, qui se termine par les mots: « pour lesquels aucun problème d'unification ne se pose ». Je mettrai ensuite aux voix les mots: « Ayant étudié séparément les demandes d'admission des pays suivants ». Puis je mettrai aux voix l'amendement, présenté par le représentant de la Chine [S/3506], qui ajoute à la liste les noms de la République de Corée et de la République du Viet-Nam. J'inviterai le Conseil, bien entendu, à voter séparément sur l'une et l'autre de ces candidatures. Je demanderai au Conseil de voter ensuite, séparément, sur les candidatures des pays énumérés dans le projet de résolution et enfin sur le paragraphe du dispositif.

35. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Monsieur le Président, vous nous indiquez que vous avez l'intention de mettre aux voix l'amendement qui figure dans le document S/3506 avant de procéder au vote sur tous les Etats énumérés dans le projet de résolution commun. Cette procédure est absolument incompréhensible et inexplicable. Quelle en est la raison ?

36. Aux termes de l'article 36 du règlement intérieur, « lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu ». Cela veut dire que l'amendement est mis aux voix avant l'ensemble du projet de résolution.

37. L'amendement proposé dans le document S/3506 tend à ajouter de nouveaux Etats aux 18 Etats énumérés dans le projet de résolution. Il est normal et logique — autant que manifestement juste — de voter sur ces nouveaux Etats après avoir statué sur les 18 pays qui font l'objet du projet de résolution; en effet, il s'agit d'ajouter de nouveaux Etats à la liste. Pourquoi propose-t-on de placer les deux nouveaux candidats en tête de liste? De quoi s'agit-il? Peut-on me préciser la situation?

38. La délégation de l'Union soviétique demande au Président de mettre cet amendement aux voix quand le Conseil aura voté sur le deuxième paragraphe du projet de résolution, c'est-à-dire après la liste des 18 Etats, soit après « Laos et Espagne ».

39. The PRESIDENT: I am following a procedure which has invariably been followed during my experience in the United Nations—and I might say that I have had some experience as President or Chairman of United Nations bodies. I am following the procedure laid down in rule 36 of the Security Council's rules of procedure, which reads, in part, as follows: "when an amendment adds to or deletes from the text of a motion or draft resolution, that amendment shall be voted on first".

40. When a draft resolution is put to the vote paragraph by paragraph, an amendment is voted on before the paragraph to which it relates is put to the vote. That is my judgement of the procedure in accordance with the specific terms of rule 36 of the Security Council's rules of procedure. I think that during the last three months I have put dozens of amendments to the vote in that way.

41. It is for that reason that, immediately after the Council has voted on the following words of the draft resolution: "*Having considered separately the applications for membership of*", I propose to put to the vote the application of each of the countries listed in the amendment.

42. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have respect for the President's great experience in the Chair, but I would draw his attention once again to the fact that the procedure which he proposes to use now is contrary to plain common sense, to normal practice and to political common sense. If we include in the list of countries which we already have two new countries, South Korea and South Viet-Nam, they must at least be placed in chronological order, in accordance with the principle governing the enumeration of the eighteen countries. These eighteen countries are listed in the order in which they applied for admission to the United Nations, that is to say, in chronological order. It would therefore be correct to list these two countries also in the order in which they applied, that is to say, South Korea should follow Ceylon and South Viet-Nam should follow Nepal. That order would correspond to chronology. These two countries would thus be placed in the same position, from the voting point of view, as all the other countries, and I would therefore ask the President to put them to the vote in that order.

43. Mr. TSIANG (China): I have only one word to say. No doubt the decision the President has taken is the only possible decision for solving this problem. As for the order of the filing of applications, that concerns the final listings. When we come to communicate the list to the General Assembly, that consideration may be heeded or it may not be heeded, but so far as the voting is concerned, it has nothing to do with that order of the filing of applications.

44. The PRESIDENT: I have, of course, listened with care and respect to the observations made by the representative of the Soviet Union. I am satisfied that I must adhere to my ruling. I have no power to alter

39. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'applique la procédure que j'ai toujours vu suivre à l'Organisation des Nations Unies, et je puis dire que j'ai acquis une certaine expérience comme président d'organes des Nations Unies. J'applique la procédure prévue à l'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, qui stipule que, «...lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu».

40. Lorsqu'un projet de résolution est mis aux voix paragraphe par paragraphe, un amendement est mis aux voix avant le paragraphe sur lequel il porte. Telle est mon opinion sur la question de procédure, opinion conforme aux dispositions expresses de l'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Au cours de ces trois derniers mois, j'ai mis des douzaines d'amendements aux voix de cette façon.

41. Pour cette même raison, je me propose de mettre aux voix le nom de chacun des pays énumérés dans l'amendement aussitôt après que le Conseil aura voté sur le membre de phrase suivant du projet de résolution: «*Ayant étudié séparément les demandes d'admission des pays suivants.*»

42. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Monsieur le Président, je respecte votre expérience présidentielle, qui est certainement très grande, mais je tiens à vous signaler une fois de plus que la procédure que vous voulez appliquer va à l'encontre du simple bon sens de l'ordre normal et de la logique politique. Si vous voulez ajouter de nouveaux pays, notamment la Corée du Sud et le Viet-Nam du Sud, à la liste des pays déjà énumérés dans le projet de résolution, il faut du moins les faire figurer dans l'ordre chronologique, selon le même principe dont on s'est inspiré pour établir la liste des 18 pays. Or, les 18 pays sont énumérés dans l'ordre où ils ont demandé à faire partie des Nations Unies, c'est-à-dire dans l'ordre chronologique. Il serait juste, je le répète, de faire figurer ces deux nouveaux pays dans l'ordre où ils ont déposé leur demande, ce qui reviendrait à inscrire la Corée du Sud après Ceylan et le Viet-Nam du Sud après le Népal. On respecterait ainsi l'ordre chronologique. Cette procédure reviendrait à placer ces deux pays dans la même situation que les autres, du point de vue du vote. C'est dans cet ordre que je vous demande de faire procéder au vote.

43. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Je n'ai qu'un mot à dire. Il est hors de doute que la décision prise par le Président était la seule que l'on pouvait adopter pour résoudre ce problème. En ce qui concerne l'ordre du dépôt des demandes d'admission, ce point intéresse l'établissement définitif de la liste. Lorsque nous communiquerons cette liste à l'Assemblée générale, il se peut que l'ordre d'énumération tienne compte de cette considération, et il se peut aussi qu'il n'en tienne pas compte; cependant, l'ordre du dépôt des demandes d'admission n'intervient pas en ce qui concerne les votes.

44. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai naturellement écouté avec attention et respect les observations faites par le représentant de l'URSS. J'estime que je dois suivre la procédure que j'ai établie. Je n'ai pas

the arrangement made in the draft resolution and I am convinced that I, as President, must put the names of these two countries separately, in the way I have stated.

45. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I would ask the President to put to the vote my proposal that the new countries to be added to the list should be voted on in the same order, that is to say, in the chronological order in which their applications for admission were submitted.

46. The PRESIDENT: This is a procedural suggestion, and it is somewhat unorthodox. I am prepared, when I reach the appropriate stage and with the consent of the Council, to put the Soviet proposal, which is really in the nature of an amendment, to the Council, and the Council can vote on it. But I think that on the whole, it would be far better for me to adhere to the ruling I have made.

47. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am afraid that the President has not interpreted my proposal correctly. I did not propose that South Korea and South Viet-Nam should be added to the list; that is not my proposal at all. My proposal bears merely on the time at which a vote should be taken on the countries which it is proposed should be added to the list; my procedural proposal is to the effect that the vote on these additional countries should be taken in the same chronological order as the vote on all eighteen countries. That is all.

48. The PRESIDENT: This is a procedural proposal, and I think that it would save time if I put it to the Council at once.

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour* : Union of Soviet Socialist Republics.

*Against*: Belgium, Brazil, China, France, New Zealand, Peru, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Abstaining*: Iran, Turkey.

*The proposal was rejected by 8 votes to 1, with 2 abstentions.*

49. The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the draft resolution submitted by Brazil and New Zealand [S/3502]. I shall first put to the Council the first paragraph of the preamble.

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour*: Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

*Against*: None.

*Abstaining*: Belgium, China, United States of America.

*The paragraph was adopted by 8 votes to none, with 3 abstentions.*

le pouvoir de modifier l'ordre employé dans le projet de résolution, et je suis convaincu qu'en ma qualité de Président je dois mettre les noms de ces deux pays aux voix séparément de la façon que j'ai exposée.

45. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je demande au Président de mettre aux voix ma proposition tendant à adopter le même ordre pour les nouveaux pays que l'on veut ajouter à la liste, c'est-à-dire l'ordre où ils ont fait parvenir leur demande d'admission.

46. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): C'est là une suggestion qui touche à la procédure, et elle n'est pas tout à fait orthodoxe. Je suis prêt, lorsque le moment sera venu et avec l'assentiment du Conseil, à mettre aux voix la proposition de l'URSS, qui a en réalité le caractère d'un amendement, et le Conseil pourra voter sur cette proposition. Cependant, je pense que, dans l'ensemble, il serait bien préférable que je m'en tienne à la procédure que j'ai établie.

47. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je crains que le Président n'ait mal interprété ma proposition. Je ne propose nullement d'ajouter la Corée du Sud et le Viet-Nam du Sud à la liste. Ce n'est pas moi qui le propose. Ma proposition ne porte que sur le moment où il conviendrait de procéder au vote sur les nouveaux pays que l'on veut ajouter à la liste. Ma proposition de procédure tend à ce que le Président mette aux voix le nom des nouveaux pays dans l'ordre chronologique, c'est-à-dire dans l'ordre que l'on a adopté pour les 18 autres pays. Rien de plus.

48. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il s'agit d'une proposition qui touche à la procédure, et je pense que le Conseil gagnera du temps si je la mets aux voix immédiatement.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Vote pour*: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Votent contre*: Belgique, Brésil, Chine, France, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*S'abstiennent*: Iran, Turquie.

*Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, la proposition est rejetée.*

49. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant passer au vote sur le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande [S/3502]. Je mettrai d'abord aux voix le premier paragraphe du préambule.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour*: Brésil, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre*: Néant.

*S'abstiennent*: Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 8 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le paragraphe est adopté.*

50. The PRESIDENT: We shall now vote on the following phrase in the second paragraph of the preamble: "Having considered separately the applications for membership of".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

*Against:* None.

*Abstaining:* China, United States of America.

*The phrase was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.*

51. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the inclusion of the first country named in the Chinese amendment [S/3506], the Republic of Korea.

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*Abstaining:* New Zealand.

*The result of the vote was 9 in favour, 1 against and 1 abstention.*

*That part of the amendment was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

52. The PRESIDENT: We shall now vote on the inclusion of the second country named in the amendment, the Republic of Viet-Nam.

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*Abstaining:* New Zealand.

*The result of the vote was 9 in favour, 1 against and 1 abstention.*

*That part of the amendment was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

53. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the word "Albania".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Brazil, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

*Against:* None.

*Abstaining:* Belgium, China, France, United States of America.

*The word was adopted by 7 votes to none, with 4 abstentions.*

50. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le membre de phrase suivant, qui figure au deuxième paragraphe du préambule: « *Ayant étudié séparément les demandes d'admission des pays suivants* ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre:* Néant.

*S'abstiennent:* Chine, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le membre de phrase est adopté.*

51. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix l'inscription du nom du premier pays indiqué dans l'amendement de la Chine [S/3506], à savoir les mots « République de Corée ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*S'abstient:* la Nouvelle-Zélande.

*Il y a 9 voix pour, une voix contre et une abstention.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, cette partie de l'amendement est rejetée.*

52. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix l'inscription du nom du deuxième pays indiqué dans l'amendement, à savoir les mots « République du Viet-Nam ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*S'abstient:* la Nouvelle-Zélande.

*Il y a 9 voix pour, une voix contre et une abstention.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, cette partie de l'amendement est rejetée.*

53. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le mot « Albanie ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Brésil, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre:* Néant.

*S'abstiennent:* Belgique, Chine, France, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 7 voix contre zéro, avec 4 abstentions, ce mot est adopté.*

54. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the words "Mongolian People's Republic".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

*Against:* China.

*Abstaining:* Belgium, United States of America.

*The result of the vote was 8 in favour, 1 against and 2 abstentions.*

*The words were not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

55. Mr. LODGE (United States of America): Is it possible that, in spite of the omission of the Mongolian People's Republic from the list, the Council could well propose to the General Assembly the admission of seventeen new Members?

56. The PRESIDENT: The voting is in progress and we must continue with it. Unless there is a point of order, I cannot, as President, accept any proposals. We must continue with the voting. We can return to this matter later.

57. I shall now put to the vote the word "Jordan".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

58. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the word "Ireland".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

59. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the word "Portugal".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

54. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets aux voix les mots « République populaire de Mongolie ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Brésil, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre:* la Chine.

*S'abstiennent:* Belgique, Etats-Unis d'Amérique.

*Il y a 8 voix pour, une voix contre et 2 abstentions.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ces mots sont rejetés.*

55. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Bien que le nom de la République populaire de Mongolie soit rayé de la liste, ne serait-il pas possible que le Conseil propose à l'Assemblée générale l'admission de 17 nouveaux Membres ?

56. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Les votes sont en cours, et nous sommes obligés de les poursuivre. Sauf s'il est présenté une motion d'ordre, je ne puis, en tant que Président, accepter aucune proposition. Nous devons poursuivre les votes. Nous pourrions reprendre cette question plus tard.

57. Je mets maintenant aux voix le mot « Jordanie ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

58. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le mot « Irlande ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

59. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le mot « Portugal ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

60. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Hungary".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

*Against:* None.

*Abstaining:* China, United States of America.

*The word was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.*

61. The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the word "Italy".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

62. The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the word "Austria".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

63. The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the word "Romania".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

*Against:* None.

*Abstaining:* China, United States of America.

*The word was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.*

64. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Bulgaria".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

*Against:* None.

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

60. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Hongrie ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre:* Néant.

*S'abstiennent:* Chine, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, ce mot est adopté.*

61. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Italie ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

62. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant passer au vote sur le mot « Autriche ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

63. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant passer au vote sur le mot « Roumanie ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre:* Néant.

*S'abstiennent:* Chine, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, ce mot est adopté.*

64. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Bulgarie ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre:* Néant.

**Abstaining:** China, United States of America.

*The word was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.*

65. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Finland".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

66. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Ceylon".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

67. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Nepal".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

68. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Libya".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

69. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Cambodia".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great

**S'abstiennent:** Chine, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, ce mot est adopté.*

65. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Finlande ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

66. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Ceylan ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

67. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Népal ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

68. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Libye ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

69. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant voter sur le mot « Cambodge ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de

Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

70. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Japan".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

71. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Laos".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 10 in favour and 1 against.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

72. The PRESIDENT: We shall now vote on the word "Spain".

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Union of Soviet Socialist Republics.

*Abstaining:* Belgium.

*The result of the vote was 9 in favour, 1 against and 1 abstention.*

*The word was not adopted, the negative vote being that of a permanent member of the Council.*

73. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the paragraph as a whole, as amended. This paragraph now reads as follows:

*"Having considered separately the applications for membership of Albania, Hungary, Romania and Bulgaria".*

*A vote was taken by show of hands.*

*In favour:* Union of Soviet Socialist Republics.

*Against:* Brazil, China, Peru, Turkey.

*Abstaining:* Belgium, France, Iran, New Zealand,

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

70. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le mot « Japon ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

71. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le mot « Laos ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 10 voix pour et une voix contre.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

72. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le mot « Espagne ».

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*S'abstient:* la Belgique.

*Il y a 9 voix pour, une voix contre et une abstention.*

*La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, ce mot est rejeté.*

73. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix l'ensemble du paragraphe, compte tenu des modifications qui y ont été apportées. Le texte de ce paragraphe est le suivant:

*« Ayant étudié séparément les demandes d'admission des pays suivants: Albanie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie ».*

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Votent contre:* Brésil, Chine, Pérou, Turquie.

*S'abstiennent:* Belgique, France, Iran, Nouvelle-



United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*The paragraph was rejected by 4 votes to 1 with 6 abstentions.*

74. The PRESIDENT: There is nothing to recommend to the General Assembly. Accordingly, I will not put to the vote the last paragraph of the draft resolution. The draft resolution as a whole falls to the ground.

75. Mr. SARPER (Turkey): I do not even think there is need to explain my vote. I said a few minutes ago that my delegation was going to vote in favour of Viet-Nam, the Republic of Korea and all the eighteen applicants enumerated in the draft resolution presented by Brazil and New Zealand, and that is precisely what my delegation did. I cast an affirmative vote on all the eighteen applicants, plus the two which had been proposed in an amendment by the representative of China. But after the whole balance of the draft resolution had been disrupted and disturbed, I voted against the part of the draft which actually did not mean anything.

76. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): On an explanation of vote, I should like to say that my delegation voted for all the eighteen countries listed in the draft resolution. We thus went, as we had promised, to the utmost limit of benevolence in our vote on the five countries—Albania, Outer Mongolia, Hungary, Bulgaria and Rumania—about which we had reservations. But others did not exercise the same tolerance. We had therefore no choice but to abstain on the paragraph as a whole. Others joined us in this decision and the paragraph failed. I know that public opinion everywhere will consider this the only possible outcome in the melancholy circumstances which faced us, on which I should like a further opportunity to make a statement before we adjourn this evening.

77. Mr. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): This is only to say that the delegation of Peru voted for the eighteen countries in accordance with the wishes of the Assembly, but since the majority of them did not obtain the necessary votes, the Peruvian delegation did not feel under any obligation to vote for the paragraph as a whole, and therefore voted against.

78. Mr. TSIANG (China): Of the twenty votes that I cast only four abstentions need a word of explanation. I abstained on Albania, Hungary, Rumania and Bulgaria. Those abstentions were entirely due to my deference to the opinion of the General Assembly.

79. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): What has happened today in the Security Council should make all members of the Council and of the General Assembly consider seriously who it is that wants and who it is that does want the problem of the

Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Par 4 voix contre une, avec 6 abstentions, ce paragraphe est rejeté.*

74. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il ne reste rien qui puisse faire l'objet d'une recommandation à l'Assemblée générale. En conséquence, je ne mettrai pas aux voix le paragraphe du dispositif du projet de résolution. L'ensemble du projet de résolution se réduit à néant.

75. M. SARPER (Turquie) [*traduit de l'anglais*]: Je ne crois même pas qu'il soit nécessaire d'expliquer mes votes. J'ai dit il y a quelques instants que ma délégation allait voter pour l'admission du Viet-Nam, de la République de Corée et de tous les Etats candidats, au nombre de 18, qui étaient énumérés dans le projet de résolution présenté par le Brésil et la Nouvelle-Zélande, et c'est précisément ce que ma délégation a fait. J'ai voté pour l'admission des 18 Etats candidats et des deux Etats dont les noms avaient été proposés dans l'amendement de la Chine. Cependant, tout l'équilibre du projet de résolution ayant été rompu, j'ai voté contre l'ensemble du paragraphe qui ne signifiait en réalité plus rien.

76. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Expliquant mes votes, je tiens à déclarer que ma délégation a voté pour l'admission de tous les pays, au nombre de 18, qui étaient énumérés dans le projet de résolution. Dans les votes sur les cinq pays — Albanie, République populaire de Mongolie, Hongrie, Bulgarie et Roumanie — au sujet desquels ma délégation faisait des réserves, elle est allée ainsi, comme elle l'avait promis, à l'extrême limite de la bienveillance. D'autres n'ont pas fait preuve du même esprit de tolérance. Nous n'avions donc pas d'autre choix, sur l'ensemble du paragraphe, que de nous abstenir. D'autres délégations ont voté comme nous, le paragraphe n'a pas été adopté. Je sais que, partout, l'opinion publique estimera que c'était la seule solution possible dans les regrettables conditions où nous nous trouvons, au sujet desquelles j'aimerais avoir encore la possibilité de faire une déclaration avant que nous nous séparions.

77. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: Je veux seulement préciser que la délégation du Pérou a voté pour les 18 pays pour déférer au vœu de l'Assemblée, mais que, la plupart de ces pays n'ayant pas obtenu la majorité requise, elle ne se sentait plus obligée de voter pour le paragraphe dans son ensemble et a donc émis un vote négatif.

78. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Sur les 20 votes que j'ai émis, seules les quatre abstentions appellent un mot d'explication. Je me suis abstenu quand il s'est agi de l'Albanie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie. Je ne l'ai fait que par déférence pour les désirs de l'Assemblée générale.

79. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Ce qui est arrivé aujourd'hui au Conseil de sécurité devrait amener tous les membres du Conseil et de l'Assemblée générale à se demander sérieusement quels sont ceux qui tiennent à régler le problème de l'admission de nouveaux Membres

admission of new Members to be resolved, who it is that is seeking a solution and who it is that is obstructing it and putting obstacles in the way.

80. The Security Council considered a resolution adopted by the General Assembly, in which the Assembly firmly spoke in favour of admitting to the United Nations eighteen States about which no problem of unification arose. Those eighteen States were enumerated in the draft resolution submitted by Brazil and New Zealand; they were: Albania, the Mongolian People's Republic, Jordan, Ireland, Portugal, Hungary, Italy, Austria, Rumania, Bulgaria, Finland, Ceylon, Nepal, Libya, Cambodia, Japan, Laos and Spain.

81. The General Assembly decided in favour of the admission of all eighteen States without exception. That was the understanding in the General Assembly. As the voting shows, that is the understanding of the majority of the members of the Security Council.

82. As regards the position of the Soviet Union, we were and are in favour of admitting all eighteen States without exception and without discrimination. All members of the Security Council and of the General Assembly are familiar with this position, which found expression in the eighteen draft resolutions that we submitted to the Council. The Soviet Union submitted eighteen draft resolutions providing for the admission of eighteen States [S/3484 to S/3501]. That means that it is ready to vote for the admission of all eighteen States, as the whole world knows.

83. But what has happened here? Who has thwarted the wish of the General Assembly and, in fact, of all the peoples of the world?

84. Fifty-two Members of the General Assembly voted for the admission of the eighteen States, yet here, in the Security Council, one person set himself against the will of the whole General Assembly and of the majority in the Security Council and demolished an edifice built up with great patience and effort by a great many Members of the United Nations.

85. The bitter irony of the situation lies in the fact that the solution of the problem of the admission of new members to the United Nations was prevented by a person who represents no one save himself in the Security Council. Both the Security Council and the General Assembly must therefore give serious thought to what is to be done now about this situation. How are we to conduct the business of the United Nations, how are we to solve weighty international problems facing the Security Council, when one person representing no one but himself is able to thwart the will of the General Assembly?

86. There is only one reason why this has happened and why this could happen, and it is of course an open secret who is backing this person who represents no one but himself.

87. Everyone is aware of the groundwork and the preparatory campaign carried out by United States representatives both in the General Assembly and in the Security Council to prevent the admission of new Members to the United Nations this year, to prevent us

et quels sont ceux qui n'y tiennent pas, quels sont ceux qui recherchent une solution et quels sont ceux qui s'y opposent et y font obstacle.

80. Le Conseil de sécurité a examiné la résolution par laquelle l'Assemblée générale s'était fermement prononcée pour l'admission à l'Organisation des Nations Unies des 18 Etats pour lesquels il ne se posait aucun problème d'unification. Il s'agissait des 18 Etats suivants, qu'énumérait le projet de résolution de la Nouvelle-Zélande et du Brésil: Albanie, République populaire de Mongolie, Jordanie, Irlande, Portugal, Hongrie, Italie, Autriche, Roumanie, Bulgarie, Finlande, Ceylan, Népal, Libye, Cambodge, Japon, Laos et Espagne.

81. L'Assemblée générale s'est prononcée pour l'admission de tous ces 18 pays sans exception aucune. C'est ainsi que l'entendait l'Assemblée générale. C'est ainsi que l'entend, comme l'indique le résultat du scrutin, la majorité des membres du Conseil de sécurité.

82. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle a toujours préconisé l'admission des 18 candidats sans exception ni discrimination aucune. Tous les membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale connaissent bien cette attitude. Nous l'avons exprimée dans les 18 projets de résolution que nous avons soumis au Conseil de sécurité [S/3484 à S/3501]. L'Union soviétique, dans 18 projets de résolution, a proposé l'admission de 18 Etats. Cela veut dire qu'elle est prête à voter pour l'admission des 18 Etats en question, et le monde entier le sait.

83. Mais qu'est-il arrivé ici? Qui est-ce qui nous a empêchés de réaliser les vœux de l'Assemblée générale, ceux en vérité de tous les peuples du monde?

84. Cinquante-deux Membres de l'Assemblée générale se sont prononcés pour l'admission des 18 Etats candidats. Et pourtant ici, au Conseil de sécurité, un seul individu a osé s'opposer à la volonté de l'Assemblée générale tout entière et de la majorité des membres du Conseil pour détruire l'édifice qu'un si grand nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient érigé au prix de tant de patience et d'effort.

85. Ce qu'il y a de plus cruellement ironique, c'est que la personne qui nous a empêchés de régler la question de l'admission de nouveaux Membres ne représente, au Conseil de sécurité, personne que lui-même. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devraient bien réfléchir aux mesures qu'appelle maintenant cette situation. Que faire? Comment gérer les affaires de l'Organisation des Nations Unies? Comment régler les questions internationales importantes dont le Conseil est saisi alors qu'un seul individu qui ne représente personne que lui-même peut faire échec à la volonté de l'Assemblée générale tout entière?

86. Cela n'a pu se produire et ne s'est produit en réalité que pour une seule raison; et l'identité de ceux qui appuient, dans la coulisse, cet individu qui ne représente que lui-même n'est un secret pour personne.

87. Nul n'ignore les travaux et la campagne préparatoires auxquels les représentants des Etats-Unis se sont livrés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour nous empêcher d'admettre cette année de nouveaux Membres, pour nous empêcher de régler ce problème

from resolving the problem this year and possibly also in the years to come.

88. Everyone is aware of the statements made by the United States representatives and of their efforts to influence other delegations. When they found that their attempts to bring pressure on those delegations had failed, they introduced a new obstacle, in the shape of this person who represents no one but himself in the Security Council, but who is able to obstruct the solution of the entire problem of the admission of new Members.

89. I would urge the members of the Council to ponder this situation.

90. The Soviet Union, which is in favour of solving the problem of the admission of new Members without any discrimination towards any one State, will continue to work for a solution of this problem, a solution which will be in conformity with the desire, will and hope of the overwhelming majority of Member States. That will was clearly expressed in the General Assembly resolution of 8 December.

91. Mr. LODGE (United States of America): The remarks of the Soviet representative are as inaccurate as they are uncalled for, and that is saying quite a good deal. When he says that we should ponder well as to who wants and who does not want a solution of the membership question, I echo him. That is the only respect in which I do, because a candid pondering of this situation and a careful examination of the facts can leave no fair-minded person in doubt as to where the responsibility lies.

92. Mr. Sobolev said that the attitude of the Soviet Union was well known. Indeed, it was very well known. There are many things that are well known; we know them, but we do not like them. The salient feature of the attitude of the Soviet Union was an attitude of: "Take it or leave it. Either we have every single thing that we want or else we do not play."

93. It is perfectly clear that today we could have had seventeen nations admitted to the United Nations if it had not been for the Soviet Union. We could have had Albania, Jordan, Ireland, Portugal, Hungary, Italy, Austria, Romania, Bulgaria, Finland, Ceylon, Nepal, Libya, Cambodia, Japan, Laos and Spain. But the Soviet representative insisted on having all or nothing.

94. As I said at the 31st meeting of the *Ad Hoc* Political Committee, if there is never to be any spirit of compromise, any spirit of accommodation, any give-and-take, we cannot operate the United Nations. If everybody comes here with absolutely rigid positions, we will then have nothing but a place for a series of head-on collisions, and there would be no point in having a United Nations. You would like to have everything your own way; I would like to have every-

cette année, et peut-être aussi à l'avenir.

88. Tout le monde connaît les déclarations que les représentants des Etats-Unis ont faites et les efforts qu'ils ont accomplis pour influencer les autres délégations. Leurs tentatives de pression sur ces délégations ayant échoué, ils ont, pour créer un nouvel obstacle, lancé dans l'arène cet individu qui ne représente au Conseil de sécurité personne que lui-même, mais qui possède la faculté de saboter le règlement de tout le problème de l'admission de nouveaux Membres.

89. Je demande aux membres du Conseil de sécurité de bien réfléchir à cette situation.

90. L'Union soviétique, qui souhaite voir le problème de l'admission de nouveaux Membres résolu sans discrimination à l'égard de tel ou tel Etat particulier, continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter le règlement de ce problème conformément aux désirs, à la volonté et aux aspirations de la majorité écrasante des Etats Membres, majorité qui a exprimé son sentiment dans la résolution de l'Assemblée générale en date du 8 décembre.

91. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Les observations que le représentant de l'Union soviétique vient de faire sont aussi erronées qu'intempestives, et ce n'est pas peu dire. Lorsqu'il déclare que nous devrions réfléchir et nous demander qui désire et qui ne désire pas que l'on aboutisse à une solution sur la question de l'admission de nouveaux Membres, je suis d'accord avec lui. C'est le seul point sur lequel je sois d'accord avec lui, parce que toute personne de bonne foi qui réfléchit sur la situation sans parti pris et procède à un soigneux examen des faits ne peut avoir aucun doute quant à la partie qui porte la responsabilité de cette situation.

92. M. Sobolev a déclaré que l'attitude de l'Union soviétique est bien connue. En effet, elle est très bien connue. Il y a beaucoup de choses qui sont bien connues; nous les connaissons, mais elles ne nous satisfont pas. Le trait saillant de l'attitude de l'Union soviétique est sa façon de dire: c'est à prendre ou à laisser. Ou nous obtenons absolument tout ce que nous voulons, ou rien ne va plus.

93. Il est parfaitement clair que nous aurions pu admettre aujourd'hui 17 nations à l'Organisation des Nations Unies, n'était l'attitude de l'Union soviétique. Nous aurions pu admettre l'Albanie, la Jordanie, l'Irlande, le Portugal, la Hongrie, l'Italie, l'Autriche, la Roumanie, la Bulgarie, la Finlande, Ceylan, le Népal, la Libye, le Cambodge, le Japon, le Laos et l'Espagne. Cependant, le représentant de l'Union soviétique a insisté pour obtenir tout ou rien.

94. Ainsi que je l'ai dit à la 31<sup>e</sup> séance de la Commission politique spéciale, s'il ne doit jamais y avoir un esprit de compromis, un esprit de conciliation, un esprit de négociation, il ne nous est pas possible de faire fonctionner l'Organisation des Nations Unies. Si chacun vient ici avec une position absolument inflexible, nous ne pourrions rien faire qu'assister à une série de chocs de front, et il ne servirait de rien d'avoir une Organisation des Nations Unies. Vous voudriez que tout se

thing my own way; but we have discovered that we cannot do it. The essence of tolerance and the essence of the democratic system is that we have some regard for the views of others.

95. Then the Soviet representative spoke about the representative of the Republic of China and said that Mr. Tsiang represented only himself. Many of us in this room can remember the Governments in exile during the Second World War, from Norway, from Belgium, from Holland, from Poland, from many other countries. The statement that Mr. Tsiang represents only himself is true only if the Governments in exile during the Second World War represented only themselves.

96. Then the Soviet representative trotted out the stale old smear that the United States was the devil behing this whole thing. He talked about the preparatory campaign of the United States. I am sure every man in this room knows the United States made no campaign; you cannot find a sign of it anywhere.

97. There are fifty-two votes recorded in the General Assembly on a position different from that of the United States; and that is not a sign that the United States made much of a campaign.

98. When you look at the Vandenberg resolution which passed the Senate in 1948, in which members of both political parties in the United States went on record in favour of never using the veto on membership questions, and when you look at the fact that the United States representative has never used the veto on membership questions, you can see very well that the United States has never sought to influence this situation but has contented itself simply with stating its position, that it favoured the thirteen free nations and would abstain on the five satellite nations.

99. When you see that there have been nine votes here all afternoon for the satellites—vote in and vote out there were nine votes for the satellites—that shows perfectly clearly that no effort was made by me or by anybody else to organize votes against the satellites. I do think it would be only fair for the Soviet representative to recognize that fact.

100. The truth of the matter is that in the world and in the type of thinking of which the Soviet representative speaks, the idea of peoples being equal among equals, of small nations and big nations being equals, of their respecting each other's sovereignty—all those concepts are concepts which he simply cannot believe. It is all the idea of the strong and the weak and the master and the servant. Those are ideas, of course, which are directly contrary to everything that we believe in in this country, because we have been a small country for most of our national existence. We are a country of little

passee comme vous le désirez, je voudrais que tout se passe comme je le désire, mais nous avons découvert que c'est impossible. Le principe de la tolérance et le principe du système démocratique exigent que nous ayons quelque considération pour l'opinion d'autrui.

95. Le représentant de l'Union soviétique a parlé ensuite du représentant de la République de Chine et a déclaré que M. Tsiang ne représentait que lui-même. Beaucoup d'entre nous, dans cette salle, peuvent se souvenir des gouvernements en exil pendant la deuxième guerre mondiale, ceux de la Norvège, de la Belgique, des Pays-Bas, de la Pologne et de nombreux autres pays. La déclaration selon laquelle M. Tsiang ne représenterait que lui-même ne serait vraie que si les gouvernements en exil pendant la deuxième guerre mondiale n'avaient représenté qu'eux-mêmes.

96. Le représentant de l'Union soviétique nous a resservi ensuite sa vieille calomnie ressassée selon laquelle les Etats-Unis joueraient dans toute cette affaire le rôle du mauvais génie. Il a parlé d'une campagne de préparation que les Etats-Unis auraient menée. Je suis persuadé que tous ici savent que les Etats-Unis n'ont pas mené de campagne; vous n'en trouverez trace nulle part.

97. Cinquante-deux voix se sont prononcées à l'Assemblée générale dans un sens différent de celui de la voix des Etats-Unis, et cela n'indique guère que les Etats-Unis se soient vraiment livrés à une campagne.

98. Si vous considérez que, dans la résolution Vandenberg votée par le Sénat des Etats-Unis en 1948, les membres des deux partis politiques des Etats-Unis se sont prononcés en faveur du non-usage du droit de veto sur des questions d'admission et si vous considérez que le représentant des Etats-Unis n'a jamais fait usage du droit de veto sur des questions d'admission, vous voyez bien que les Etats-Unis n'ont jamais cherché à exercer leur influence en cette matière, mais qu'ils se sont seulement contentés de définir leur position et d'annoncer qu'ils voteraient pour l'admission des 13 nations libres et s'abstiendraient en ce qui concerne les cinq nations satellites.

99. Quand on constate que, pendant tout cet après-midi, les satellites ont à peu près constamment recueilli neuf voix et que ces voix n'étaient pas toujours celles des mêmes membres, cela prouve clairement que ni moi ni personne d'autre n'avons essayé de machiner des votes contre les satellites. Je pense vraiment que la plus élémentaire équité veut que le représentant de l'URSS reconnaisse ce fait.

100. La vérité est qu'étant donné le monde et la mentalité qui sont ceux du représentant de l'URSS, il lui est purement et simplement impossible de concevoir l'idée de l'égalité des peuples entre eux, de l'égalité des petites nations et des grandes nations et du respect mutuel de leur souveraineté. Pour lui, c'est toujours l'idée d'un fort et d'un faible, d'un maître et d'un serviteur. Ce sont là, bien entendu, des idées absolument contraires à tout ce en quoi nous croyons dans notre pays parce que notre histoire nationale a très longtemps été celle d'un petit pays. Nous sommes un pays de petites gens venus de

peoples who came here from all over the world to escape oppression, and we look at the world through the eyes of a small country.

101. We are not in the habit of going in for "arm-twisting", to use the journalistic phrase; to seek to put pressure on others or to dictate to them is something which the United States can never do.

102. The truth of the matter is that the responsibility is squarely on the Soviet Union. The members can count it up for themselves. Out of sixteen vetoes which were cast this afternoon, the Soviet Union cast fifteen. That is not rhetoric, that is not oratory, that is not something that I have just invented. That is right in the verbatim record of the proceedings, and it will be there for all time to come. No, the representative of the Soviet Union cannot escape the record, he cannot escape the verdict of history. The truth is mighty and it will prevail.

103. Mr. TSIANG (China): I could easily reply to the representative of the Soviet Union in tones and words such as he used in regard to me. I will refrain from doing that. It is not up to our Chinese conception of dignity, decorum and politeness. If I should reply to him in similar vein, my fellow countrymen might wonder how it had happened that I, after eight years of service in the United Nations, should suddenly have turned into a barbarian.

104. The responsibility for our failure is clear; we need only look at the records of the General Assembly and of the Security Council. The Soviet representative professes that he and his Government wish to have this problem solved. But the way he goes about solving the problem is to cast fifteen vetoes against fifteen free, independent and worthy nations. The real trouble is this dictatorial stand of "eighteen or none". I think that all Members of the United Nations must realize that that stand of "eighteen or none" is contrary to Article 4 of the Charter as interpreted by the International Court of Justice.<sup>2</sup>

105. A Member of the United Nations, an important Member at that, persistently violates the Charter. That is our problem. How are we going to deal with that Member, how are we going to call it to account for the violation of the Charter? Once we solve that problem, I am sure that the problem of the admission of new Members will be solved quickly and smoothly.

106. The PRESIDENT: As no other representative desires to explain his vote, I should like, as the representative of NEW ZEALAND, to explain my vote.

107. My delegation deeply regrets the failure of the draft resolution of New Zealand and Brazil. It covered all the deserving applications before the Council, except

<sup>2</sup> Admission of a State to the United Nations (Charter, Art. 4), Advisory Opinion: I.C.J. Reports 1948, p. 57.

tous les coins du monde pour échapper à l'oppression et nous voyons le monde avec les yeux d'un petit pays.

101. Ce n'est pas notre genre que de forcer la main à quelqu'un, pour employer une expression familière; essayer de faire pression sur quelqu'un ou de lui dicter sa ligne de conduite, voilà ce que les Etats-Unis ne feront jamais.

102. La vérité est qu'en cette affaire la responsabilité incombe carrément à l'Union soviétique. Jugez-en vous-mêmes. Au cours de cet après-midi, sur 16 vetos, il y a eu 15 vetos de l'Union soviétique. Ce n'est pas là une figure de langage, un artifice de rhétorique, quelque chose que je viendrais d'inventer. Ces chiffres sont dans le compte rendu des débats, ils y seront pour l'éternité. Non, le représentant de l'Union soviétique ne peut échapper aux preuves écrites, il ne peut échapper au verdict de l'histoire. La vérité est puissante, elle vaincra.

103. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Je pourrais facilement répondre au représentant de l'Union soviétique en usant du ton et des paroles dont il a usé à mon égard. Je m'abstiendrai de le faire. Une telle attitude n'est pas conforme à la conception que nous autres Chinois avons de la dignité, de la bienséance et de la politesse. Si j'allais lui répondre dans le même style, mes compatriotes se demanderaient comment il se fait qu'après huit ans de service auprès de l'Organisation des Nations Unies, je me sois tout à coup changé en barbare.

104. On voit clairement à qui incombe la responsabilité de notre échec. Il suffit de lire les documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le représentant de l'Union soviétique prétend que lui et son gouvernement désirent voir ce problème résolu. Mais sa manière de travailler à résoudre ce problème est de faire 15 fois usage du droit de veto contre 15 nations libres, indépendantes et dignes d'intérêt. La vraie difficulté, c'est cette attitude dictatoriale du: « Dix-huit ou rien ». Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent comprendre, je pense, que cette attitude du « Dix-huit ou rien » est contraire à l'Article 4 de la Charte tel que l'a interprété la Cour internationale de Justice.<sup>2</sup>

105. Un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, un Membre important au surplus, enfreint avec persistance les dispositions de la Charte. Voilà le problème qui se pose à nous. Quelles mesures allons-nous prendre à l'égard de ce Membre? Comment allons-nous lui demander de nous rendre compte de cette violation de la Charte? Une fois ce problème résolu, je suis certain que le problème de l'admission des nouveaux membres se réglera rapidement et sans heurt.

106. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puisque aucun autre représentant ne désire expliquer son vote, je voudrais expliquer comment j'ai voté en qualité de représentant de la NOUVELLE-ZELANDE.

107. Ma délégation regrette profondément que le projet de résolution de la Nouvelle-Zélande et du Brésil ait échoué. Ce projet énumérait tous les pays qui

<sup>2</sup> Admission d'un Etat aux Nations Unies (Article 4 de la Charte), Avis consultatif: C.I.J., Recueil 1948, p. 57.

those of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam. For these we should have been glad to vote in another context than that of the Chinese amendment.

108. The procedure which was proposed by Brazil and New Zealand was designed to meet all legitimate objections, and it did no violence to the Charter. The defeat of our draft resolution frustrates the will of the great majority of the Members of the United Nations, and I say this with the utmost seriousness.

109. It may be that we have for the moment exhausted the possibilities of useful action in the Security Council. But the matter cannot rest here. I feel that we must report our failure to reach agreement to the General Assembly, where the problem of securing agreement may be reopened.

110. I believe that it will be agreed that my delegation, both in the General Assembly and in the Security Council, has worked arduously and faithfully for agreement. It has worked equally arduously and faithfully for the implementation of the agreement that was reached in the Assembly and that seemed to be within reach here.

111. My delegation was prepared to support the admission of eighteen States despite its reservations about the qualifications of some of them. We reserved our right to reconsider this position only if in the last resort it was clear that the great Powers were unable to reach an understanding in the matter. It is with deep regret that I must record this reservation again.

112. It is plain that a solution of the problem still depends, as it has depended in the past, on the great Powers. Our present failure does not, of course, rest on all the great Powers. It rests on those which have incurred a grave responsibility and which have adopted rigidly negative attitudes in the consideration of this problem. I hope and pray that those attitudes will be modified.

113. I do not intend to indulge in recriminations. This is too grave a moment in the history of the United Nations. Nor shall I give up hope. It is my belief that the collective will of the United Nations and the collective aspirations of all peoples will prevail in the end.

114. Speaking now as PRESIDENT, I should say to the Council that I do not propose to put the other draft resolutions to the vote.

115. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The negative votes which have just been cast have struck a crushing blow at our high hopes. My Government has throughout this session continued to hope that at long last the deadlock on new admissions was to be broken. This has been our only aim in this matter,

avaient adressé au Conseil de sécurité une demande d'admission et qui méritaient d'être admis; à l'exception de la République de Corée et de la République du Viet-Nam. Nous aurions bien voulu voter pour l'admission de ces deux derniers pays, mais dans des circonstances différentes de celles que créait l'amendement de la Chine.

108. La procédure que le Brésil et la Nouvelle-Zélande avaient proposée avait pour objet d'écartier toutes les objections légitimes et ne portait nullement atteinte à la Charte. La défaite de notre projet de résolution fait échec au vœu de la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, et je suis pleinement conscient de la gravité de cette affirmation.

109. Il se peut que pour le moment nous ayons épuisé toutes les possibilités d'action utile qui s'offraient au Conseil de sécurité. Mais nous ne pouvons en rester là. A mon avis, nous avons le devoir d'annoncer notre échec à l'Assemblée générale, qui pourra soumettre à un nouvel examen les possibilités d'accord.

110. Chacun reconnaîtra, je pense, que ma délégation a travaillé avec zèle et avec foi à faciliter un accord tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité même. Elle a travaillé avec le même zèle et la même foi à la mise en œuvre de l'accord intervenu à l'Assemblée générale; un accord analogue semblait être, ici même, à la portée de la main.

111. Ma délégation était prête à appuyer l'admission des 18 Etats malgré les réserves qu'elle avait faites au sujet des aptitudes de certains d'entre eux. Nous nous étions réservé le droit de revenir sur notre position au cas où il serait clair en dernière analyse que les grandes puissances ne parviendraient pas à s'entendre sur la question. C'est avec un profond regret que je dois rappeler ces réserves maintenant.

112. Il est clair que la solution du problème dépend, comme par le passé, des grandes puissances. Ce ne sont pas toutes les grandes puissances, assurément, qui sont responsables de notre échec. Cet échec est l'œuvre de ceux qui ont pris sur eux une grave responsabilité et qui ont adopté une attitude intransigeante au cours de l'examen de ce problème. J'espère avec ferveur qu'ils modifieront cette attitude.

113. Je n'ai nullement l'intention de me laisser aller à des récriminations. Le moment est trop grave dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Mais je ne vais pas non plus désespérer. Je suis persuadé que la volonté collective des Nations Unies et les aspirations collectives de tous les peuples du monde finiront par l'emporter.

114. En tant que PRESIDENT du Conseil de sécurité, je dois déclarer au Conseil que je ne me propose pas de mettre aux voix les autres projets de résolution.

115. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Les votes négatifs qui viennent d'être émis ont porté un coup terrible à nos espoirs. Pendant toute cette session, mon gouvernement n'a cessé d'espérer qu'on allait, après si longtemps, sortir enfin de l'impasse où nous avait amenés la question de l'admission de

and Her Majesty's Government in the United Kingdom has gone very far in its efforts to achieve it.

116. My Government has long believed that the permanent members of the Security Council should refrain from voting against candidates for admission to membership, and thus from using their special position to frustrate the wish of other countries to join this Organization.

117. Two permanent members of the Council have cast vetoes today. In our view, by these votes a further and most serious abuse of the veto has taken place.

118. But though there has been this distressing end to our labours at this session, I should like to speak one word of hope to my friends among the applicants whose candidatures have thus failed. We shall not cease to strive for their cause.

119. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The United States representative's statement shows that he is trying to evade the responsibility for what has happened in the Security Council and is trying to accuse the innocent party in order to whitewash the guilty one. The responsibility is indeed a heavy one, but it will be difficult for him to evade it because the entire Assembly and the entire world have followed the preparations made for the consideration of the General Assembly resolution here in the Security Council.

120. Mr. Lodge stated that neither the representative nor the delegation of the United States had conducted a campaign against the admission of all eighteen countries, and that they had not sought to thwart the will of the majority in the General Assembly. But everyone remembers Mr. Lodge's statement of 13 November, which launched that campaign. Now we are witnessing the outcome of that campaign, when the person who represents no one has, with Mr. Lodge's blessing, used the veto to bar the admission of one of the countries recommended by the General Assembly, thereby destroying the whole purpose of the General Assembly resolution.

121. It is true that the United States is currently using new methods to prevent the solution of the problem of the admission of new Members. As we know, its method was previously to abstain from the vote in the Security Council; now, as the voting balance is rather different, abstention does not help and a new method is therefore being used: the veto by the Kuomintang representative.

122. Mr. Lodge also said that it was clear who respected the views of the majority in the United Nations and who did not. That is, indeed, quite clear. When the resolution on the admission of eighteen States was put to the vote in the General Assembly [552nd meeting], the United States abstained. It did so because it does not have to do the rough work itself; it turns that work over, in the Security Council, to persons who represent no one.

nouveaux Membres. Tel était notre but unique dans ce débat, et le Gouvernement britannique a poussé très loin ses concessions pour essayer de l'atteindre.

116. Mon gouvernement estime depuis longtemps que les membres permanents du Conseil de sécurité devraient s'abstenir de voter contre les Etats qui demandent à faire partie de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils devraient donc renoncer à leur privilège pour permettre à d'autres pays d'entrer dans notre Organisation.

117. Deux membres permanents du Conseil ont fait usage aujourd'hui de leur droit de veto. Leur vote constitue, à notre avis, un nouvel et très grave abus de ce droit.

118. Mais, bien que nos peines de la présente session aient abouti à ce lamentable résultat, je voudrais adresser une parole d'espoir à nos amis dont les candidatures ont été rejetées. Nous ne cesserons pas de lutter au service de leur cause.

119. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Il ressort de la déclaration du représentant des Etats-Unis qu'il essaie de se disculper et d'accabler des innocents pour blanchir les coupables. Il a en effet assumé une très lourde responsabilité, mais il lui sera très difficile de s'en décharger, puisque toute l'Assemblée et le monde entier ont suivi comment se préparait l'étude de la décision de l'Assemblée générale par le Conseil de sécurité.

120. M. Lodge a déclaré que ni le représentant ni la délégation des Etats-Unis ne s'étaient livrés à aucune campagne pour empêcher l'admission de tous les 18 pays et qu'ils n'avaient rien fait pour enfreindre la volonté de la majorité de l'Assemblée générale. Or, tous les représentants se souviennent de la déclaration faite le 13 novembre 1955 par M. Lodge, déclaration qui a marqué le début de cette campagne. Aujourd'hui, nous avons assisté au couronnement de cette campagne, lorsque l'individu qui ne représente personne au Conseil a opposé, avec la bénédiction de M. Lodge, son veto à l'admission de l'un des pays recommandés par l'Assemblée générale et a donc complètement faussé le sens de la résolution de cette assemblée.

121. Il est exact qu'à l'heure actuelle les Etats-Unis appliquent de nouvelles méthodes pour empêcher le règlement du problème de l'admission de nouveaux Membres. Jusqu'à présent comme on le sait, leur méthode consistait à s'abstenir lors du vote au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, l'équilibre des voix a changé, et l'abstention ne suffit plus. Ils appliquent donc une autre méthode : le veto du représentant du Kouomintang.

122. M. Lodge a dit en outre qu'on voyait bien quels sont ceux qui respectent la volonté de la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies et quels sont ceux qui ne la respectent pas. En effet, on le voit très bien. Quand, à l'Assemblée générale, la résolution relative à l'admission des 18 candidats a été mise aux voix [552<sup>e</sup> séance plénière], les Etats-Unis se sont abstenus. Ils l'ont fait parce qu'ils n'ont pas besoin de faire la grosse besogne ; cette grosse besogne, ils la confient, au Conseil de sécurité, à des individus qui ne représentent personne.

123. Mr. Lodge also spoke of the inflexibility of the Soviet Union on the question of the admission of new Members. But the General Assembly and the whole world are well aware that right at the beginning of the tenth session the Soviet delegation proposed the admission of sixteen States [520th plenary meeting, para 117]. During subsequent deliberations another candidate appeared—Japan. The Soviet Union accepted that candidacy. Finally an application was made for the admission of Spain. The Soviet Union also accepted Spain's candidacy, and was prepared to vote for the admission of both Japan and Spain as well as for the sixteen other States. Thus, during the preparatory work in the General Assembly and here in the Security Council, the Soviet Union did not adopt an uncompromising attitude, as Mr. Lodge has attempted to show. On the contrary, the facts show who took an uncompromising position and what the nature of that position was.

124. The uncompromising attitude of the United States is evidenced in that it continues to regard the United Nations as an organization of States which hold the same ideas. According to the Charter, however, the United Nations is an organization of States with different social and political systems and the existence of a given system in a country cannot and must not be an obstacle in the way of that country's admission to membership in the United Nations.

125. It would appear that the United States and its delegation are not interested in admitting eighteen new Members to the United Nations. Could the reason be that, when the total membership of the United Nations is increased, the United States may find it more difficult to impose its will on the United Nations? The point is worth thinking about.

126. The Soviet Union for its part will continue, together with the majority of Member States, to work for the admission of all eighteen States without exception.

127. In this connexion, I should like to recall that the Council has before it eighteen USSR draft resolutions concerning the admission of eighteen States [S/3484 to S/3501], and also our proposal regarding the procedure to be followed in the matter of their admission [S/3483].

*The meeting rose at 5.45 p.m.*

123. M. Lodge a dit également qu'en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, l'Union soviétique avait adopté une attitude intransigeante. Or, l'Assemblée générale et le monde entier savent bien que la délégation de l'URSS a, dès le début de la dixième session, présenté une proposition qui tendait à l'admission de 16 pays [520<sup>e</sup> séance plénière, par. 117]. Au cours de la discussion qui a suivi, il a surgi une nouvelle candidature, celle du Japon. L'Union soviétique l'a acceptée. Enfin, une autre candidature encore a surgi, celle de l'Espagne. L'Union soviétique l'a acceptée également, et elle est prête à voter pour l'admission du Japon et de l'Espagne de même que pour l'admission des 16 autres pays. Ainsi, lorsqu'il s'est agi de préparer la décision de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité, l'Union soviétique n'a nullement adopté cette attitude intransigeante que M. Lodge essaie de lui attribuer maintenant. Bien au contraire, les faits sont là pour montrer quels sont ceux qui ont fait preuve d'intransigeance et en quoi consistait cette attitude.

124. L'intransigeance des Etats-Unis se fonde sur l'idée suivante : ils continuent à considérer l'Organisation des Nations Unies comme une Organisation de pays qui ont les mêmes conceptions. Or, selon la Charte, l'Organisation des Nations Unies est une Organisation de pays dotés de régimes sociaux et politiques différents. L'existence de tel ou tel régime dans un pays ne peut ni ne doit l'empêcher de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.

125. On dirait que les Etats-Unis et leur délégation ne tiennent nullement à ce qu'on admette 18 nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies. L'explication de cette attitude n'est-elle pas que, si le nombre des Membres de l'Organisation venait à augmenter, il serait plus difficile aux Etats-Unis d'imposer leur volonté à cette organisation ? Cette question mérite réflexion.

126. L'Union soviétique continuera à s'efforcer, aux côtés de la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, de faire que les 18 Etats soient admis, sans exception aucune, à faire partie de l'Organisation.

127. Je voudrais rappeler à ce propos que le Conseil de sécurité est saisi de 18 projets de résolution que l'Union soviétique a déposés au sujet de l'admission des 18 Etats [S/3484 à S/3501] et de la proposition dont nous l'avons saisi au sujet de la procédure à suivre pour assurer cette admission [S/3483].

*La séance est levée à 17 h. 45.*